

Bulletin d'actualité du secteur médico-social

PARUTION SPÉCIALE

L'association DEFI vous propose son bulletin d'actualité du secteur médico-social.

Dans cette édition, vous trouverez:

- Une veille documentaire: il s'agit ici de présenter les écrits et/ou ressources de parution récente. Sur des thèmes variés, mais toujours impliqués dans la vie du secteur médico-social, ces documents peuvent enrichir, voire infléchir, les pratiques professionnelles.
- Des éléments d'actualité: Le secteur médico-social est une entité vivante et évolutive, notamment au niveau des trajectoires d'intervention (virage domiciliaire, législation, Etc.). Ces actualités sont des éléments constitutifs d'une culture de secteur permettant de ne pas s'enfermer dans une pratique autarcique et isolée du mouvement global.
- Un agenda du secteur: cet agenda donne une vision de plusieurs événements d'importance existant dans l'avenir du secteur médico-social. Si l'actualité permet de comprendre le déroulé actuel des choses, les perspectives donnent quant à elles l'opportunité d'anticiper les évolutions prévisibles.
- Un agenda de la recherche: la pratique professionnelle n'est pas uniquement opérationnelle: elle se nourrit de la recherche et en constitue une mise en application. Cette vision des thématiques actuellement approfondies par les chercheurs permet donc de participer également à la culture du secteur en s'appropriant les sujets qui la traversent.
- Des focus: certains sujets ou documents sont d'une grande importance pour la pratique et/ou les buts qu'elle peut poursuivre. Les focus visent à les présenter de manière moins succincte afin de mieux se les approprier.
- Paru ou à paraître: les ouvrages ou articles pouvant intéresser la pratique professionnelle ou la réflexion du secteur.



Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Contenu du bulletin

Veille documentaire et actualités:

- » Actualités techniques du secteur médico-social ;
- » Droits des usagers ;
- » Santé, Sexualité et Addictologie ;
- » Processus suicidaire ;
- » Actualités sociétales ;
- » Les démarches et innovations.

Agenda du secteur

Focus

- » Reportages sur le sans-abrisme ;
- » Le référent sportif en ESSMS ;
- » Cycle de conférences 2023: clinique du suicide de la personne âgée ;
- » La loi du 19 juillet 2023 "visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité" ;
- » Un exemple de transcription en FALC d'une communication associative.

Paru et à paraître

- » "Les SDF se cachent-ils pour mourir?", par Isabelle Marin ;
- » "Habiter en CHRS: faire comme chez soi quand on n'a pas de chez-soi", par Cédric Sadin-Cesbron.

Veille documentaire et actualités

Actualités techniques du secteur médico-social

Le site Accens a publié le 21 juillet 2023 un article intitulé "Politiques sociales: effets et enjeux du New Public Management dans le secteur social et médico-social".

Cet écrit revient sur la néolibéralisation du secteur suite à la loi du 2 janvier 2002, notamment au sujet de la personnalisation de l'accompagnement qu'elle promet.

» L'écrit est accessible (sur inscription gratuite) [sur ce lien](#).

Le site Accens a publié le 20 juillet 2023 un article d'analyse reprenant les commentaires de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) au sujet du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS, suite à la publication de [l'instruction n° DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 "relative à la mise en oeuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les ESSMS"](#).

» L'écrit est disponible (sur inscription gratuite) [sur ce lien](#).

Le site Accens a publié le 19 juillet 2023 un commentaire détaillant les nouveautés dans l'organisation des SAD (Services A Domicile) introduites par le [décret n°2023-608 du 13 juillet 2023](#).

Ce texte est extrêmement important car le décret en question est une refonte en profondeur de ces services qui ont vocation à devenir la pierre angulaire de l'aide aux personnes vulnérables sur le territoire français.

» Le commentaire est accessible (sur inscription gratuite) [sur ce lien](#).

Le HCTS (Haut Conseil du Travail Social) a publié son livre vert du travail social pour 2022. Ce livre reprend les grandes préconisations européennes en matière de travail social.

» Le livre vert est accessible sur [ce lien](#).

L'Etat Français vient de rénover le titre professionnel d'AVF (Assistant de Vie aux Familles), par le truchement de [l'arrêté du 4 juillet 2023](#).

Ce titre, classé au niveau 3 au sein du cadre national des certifications professionnelles, comprend désormais 3 blocs de compétences:

- ▣ Entretenir le logement et le linge de la personne ;
- ▣ Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets ;
- ▣ Assurer le relai du parent dans le cadre de la garde de l'enfant à domicile.

Le titre professionnel sera dépendant de l'acquisition de certificats de compétences professionnelles (CCP), pouvant faire l'objet d'équivalences avec d'autres formations ou diplômes.

Le Ministère du travail et de l'emploi publiera prochainement un référentiel exhaustif de cet emploi.

La CNSA a publié le 12 juillet 2023 un écrit formulant 26 propositions "pour une fin de vie digne et apaisée et un accompagnement de qualité".

Ces propositions visent à améliorer la prise en charge des personnes en fin de vie, dans le contexte actuel de réflexion nationale au sujet de l'euthanasie active.

» Le document est accessible [sur ce lien](#).

La cour des comptes a publié un rapport sur l'organisation des soins palliatifs et la fin de vie, et l'a remis à l'Assemblée Nationale. Elle y analyse les conditions d'accès aux soins palliatifs et l'organisation (administrative et sanitaire) au sein des structures.

» Le rapport est accessible en suivant [ce lien](#).



Droits des usagers

Le site Accens propose un replay de son webinaire, intitulé "ESMS: comment bien sécuriser les données à caractère personnel dans les relations de sous-traitance?".

Ce webinaire reprend les obligations qui s'imposent aux ESSMS en termes de RGPD, lorsque ces derniers font appel à des sous-traitants pouvant avoir accès à des données à caractère personnel sur les usagers.

» Le webinaire est consultable en suivant [ce lien](#).

La FR-CIDFF (Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) a publié son guide des droits des femmes 2023.

» Le guide est accessible [sur ce lien](#).

L'Agence pour la Cohésion des Territoires propose à l'ensemble des partenaires sa feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, baptisée "France Numérique Ensemble" et cherchant à promouvoir l'inclusion numérique.

La première étape de cette feuille de route, dès à présent lancée, est une grande concertation pour débattre et définir collectivement des objectifs et la déclinaison opérationnelle entre l'Etat, les collectivités, les associations et les entreprises.

» La feuille de route complète est disponible sur [ce lien](#).

La HAS a adopté, le 13 juillet 2023, l'avis de son Conseil pour l'Engagement des Usagers (GEU) sur le thème "Renforcer la reconnaissance sociale des usagers pour leur engagement et leur participation dans les secteurs social, médico-social et sanitaire".

Ce texte important est subdivisé en quatre parties:

- » [Le texte de l'avis lui-même](#) ;
- » [Une convention-type entre les ESSMS et les associations de bénévoles](#) ;
- » [Des éléments pour le recrutement d'usagers partenaires \(profils de poste\)](#) ;
- » [Des éléments pour un contrat entre des établissements et des collaborateurs "usagers partenaires"](#).

Santé, Sexualité & Addictologie

Le Centre canadien de collaboration nationale des déterminants de santé a publié un guide de 12 pages consacré à la "terminologie propre à l'équité en santé". Ce guide revient sur les mots employés par chacun d'entre nous au sujet de la santé, et donne des pistes pour une communication propice à l'inclusion de tous.

» Le guide est accessible [sur ce lien](#).

L'Institut national du cancer a publié, le 4 juillet 2023, la troisième édition de son "Panorama des cancers en France". Ce panorama s'organise en 3 chapitres:

- ▢ Les données épidémiologiques générales (évolution depuis 1990 et projection d'incidence sur 2023) ;
- ▢ Les cancers les plus fréquents chez l'homme et la femme ;
- ▢ La prévention du cancer (poids des facteurs de risque et des dépistages organisés, soins et actions de recherche sur le territoire français).

» Le document est accessible [sur ce lien](#).

La Fédération France Addiction a publié, le 12 juillet 2023, une boîte à outils pour les CSAPA référents en milieu pénitentiaire.

» La boîte à outils est disponible en ligne [sur ce lien](#).

Le site du REISO (Revue d'information sociale) propose un retour sur expérience de l'adaptation du programme "sortir ensemble et se respecter".

Ce programme, nommé SE@SR, a été initialement prévu pour prévenir la violence dans les relations amoureuses des adolescents de 13 à 18 ans.

Il a été modifié pour répondre aux besoins des personnes adultes en situation de handicap mental.

» Le retour d'expérience est consultable sur [ce lien](#).

Le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique pour les sciences de la vie et de la santé), saisi le 21 novembre 2022 par le ministre de la Santé et de la Prévention sur la question de l'obligation vaccinale des professionnels de santé et des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux, a publié le 6 juillet 2023 son "Avis n°144 sur la vaccination des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux: sécurité des patients, responsabilité des professionnels et contexte social".

» L'avis est téléchargeable sur [ce lien](#).

La HAS a publié, le 18 juillet 2023, l'avis de son Conseil pour l'Engagement des Usagers (GEU) sur le thème "Engagement des usagers dans les maisons, centres et territoires de santé".

Cet avis prend la forme d'un texte de présentation, mais également celle d'une série de fiches-ressources pour accompagner les usagers dans leur engagement.

» Le texte complet est accessible sur [ce lien](#) ;
» Les fiches-ressources sont téléchargeables individuellement sur ces liens:

- ▮ [L'approche multidimensionnelle](#) ;
- ▮ [Le processus de l'engagement](#) ;
- ▮ [Participation et faux-semblants](#) ;
- ▮ [Lever les freins](#) ;
- ▮ [Représentativité et représentation](#) ;
- ▮ [Respect de la vie privée et secret professionnel](#) ;
- ▮ [Indications pour la formation](#) ;
- ▮ [Facilitateurs et facilitations](#) ;
- ▮ [Mobilisation des ressources humaines](#) ;
- ▮ [Mobilisation des ressources financières](#) ;
- ▮ [Usagers, comment être à l'initiative?](#) ;
- ▮ [Principaux avantages de l'engagement des usagers les soins primaires](#) ;
- ▮ [Eléments pour une affiche en vue d'une action d'engagement des usagers](#) ;
- ▮ [Rédiger une charte de l'engagement](#).

L'Interreg (Plateforme interrégionale pour l'innovation, l'auto-détermination et l'inclusion sociale des personnes avec une déficience intellectuelle) a publié une revue de littérature dans le cadre de son projet "I SAID".

Cette revue concerne la "Promotion de la santé globale chez les personnes présentant une déficience intellectuelle.

» Le document est accessible [sur ce lien](#).

Processus suicidaire

La plateforme Medscape a publié le 27 juillet 2023 un article de Batya Swift Yasgur s'intéressant à la gestion du deuil des soignants après le suicide d'un patient.

» L'article (en anglais) est accessible [sur ce lien](#) ;
» La synthèse par le site Infosuicide (en français) est accessible sur [celui-ci](#).

La plateforme Medscape a publié un article relatif aux points de vigilance à maintenir lorsqu'une personne a réalisé une tentative de suicide. Cette liste de 14 domaines d'intérêt permet d'évaluer adéquatement le risque d'une réitération.

Cet article de Frierson & Lippmann, publié au sein de la revue "Current Psychiatry" (2023, 22), est intitulé "Evaluation after a suicide attempt: what to ask?".

» La synthèse proposée par le site Infosuicide est disponible [sur ce lien](#).

Le site Infosuicide a publié un article traitant d'un reportage de Libération (18 juillet 2023) au sujet des suicides forcés (actes de harcèlement visant à pousser autrui au suicide).

Cet article est intéressant car il reprend dans le détail l'histoire de ces actes et montre comment les soignants de l'AP-HP sont formés à leur gestion.

» L'article est disponible [sur ce lien](#).



L'UNPS (Union Nationale Prévention suicide) a publié un kit d'outils à destination des professionnels et du public, relatif à la prochaine journée mondiale de la prévention du suicide (JMPS) du 10 septembre 2023.

Ce kit constitue un soutien précieux pour organiser des actions et des rencontres.

- » L'affiche de la JMPS 2023 est disponible [sur ce lien](#) ;
- » Sa version en 2 pages (éditable) est disponible [ici](#) ;
- » Un "quizz express" sur le suicide est disponible [ici](#).

Le journal "La voix du Nord" propose un article, daté du 25 juillet 2023, intitulé "Messages suicidaires sur les réseaux sociaux: comment réagir et surmonter le choc?".

Cet article revient sur les annonces de suicide *via* les plateformes numériques et liste un certain nombre d'actions possibles pour ceux qui en sont témoins.

- » L'article est disponible [sur ce lien](#).

L'Etat français a prorogé l'Observatoire National du Suicide et a modifié sa composition, ainsi que les délais de mise à disposition du public de ses rapports. Cette action est portée dans le décret n°2023-592 du 10 juillet 2023.

- » Le décret est accessible sur [ce lien](#).

L'Université de Montpellier, en collaboration avec l'Inserm et le site FUN (France Université Numérique), propose, en ligne, un MOOC intitulé "Les conduites suicidaires: identifier et prévenir".

Cette formation en ligne, d'une durée de 7 semaines (correspondant à 7h de travail personnel à raison d'une heure par semaine), est très intéressante et vise toutes les personnes intéressées par le fait d'acquérir des compétences en termes d'identification et de prévention des crises suicidaires chez des tiers.

Le cours est accessible du 5 octobre 2022 au 5 octobre 2023.

- » Le MOOC, gratuit, est accessible sur [ce lien](#).

La revue L'Encéphale, référence dans le milieu scientifique, propose dans ses pages un article concernant "La suicidologie au regard de la loi sur l'obstination déraisonnable".

Cet article propose un poster synthétique reprenant les principaux enjeux de cette dialectique sensible entre respect de la volonté de la personne et considération de l'aliénation qu'elle subit au sein de son extrême détresse psychique.

- » Le poster, disponible sur [ce lien](#), est également présenté en page suivante.



P-032 **La suicidologie au regard de la loi sur l'obstination déraisonnable****Problématique :**

L'article L1110-5 du code de santé publique encadre actuellement en France le refus de l'acharnement thérapeutique, nommé aujourd'hui l'obstination déraisonnable, pour des cas précis de patients en fin de vie. La loi concerne néanmoins principalement la médecine somatique et n'aborde pas la question complexe de la suicidologie.

Illustré par le cas clinique d'un patient suicidaire pour lequel s'est posée la question d'une obstination déraisonnable à vouloir le maintenir en vie, nous proposons de discuter la notion de crise suicidaire en rapport avec celle de l'acharnement thérapeutique.

Cas clinique:

- Mr. P., âgé de 92 ans, hospitalisé suite à une tentative de suicide par ingestion médicamenteuse volontaire.
- Sa femme est décédée la veille de son passage à l'acte.
- Il avait exprimé son souhait de se donner la mort si elle mourait avant lui.
- Décision prise par les deux époux, sous la forme d'un pacte amoureux.
- Il a signé un document attestant de son refus de soins.
- Il a entamé une grève de la faim et a insisté auprès de l'équipe pour qu'on le laisse mourir.

Évaluation médico-psychologique:L'entretien psychiatrique:

- Absence d'éléments évocateurs d'un trouble psychique caractérisé pouvant altérer la prise de décision ou le discernement.
- Diagnostic : Deuil ayant entraîné une crise suicidaire avec pacte autolytique.

L'évaluation suicidologique:

- Volonté suicidaire déterminée: mode opératoire à forte potentialité létale + phase préparatoire (pacte suicidaire, lettre de suicide)
- Absence de critique du geste; déception d'être encore en vie
- Manque de réceptivité au protocole de désamorçage suicidaire

Question : est-ce qu'on doit le laisser mourir ?

- Véritable débat dans l'équipe soignante: transfert/contre-transfert, croyances et philosophie personnelles, convictions cliniques.
- Certains cliniciens objectent une idée majeure à l'abandon des soins pour ce patient : ce dernier est en état de crise suicidaire, ce qui signifie que sa volonté de mourir n'apparaît pas aussi libre qu'il veut bien nous le faire le croire mais plutôt comme la conséquence d'un dérèglement émotionnel majeur et temporaire.

Le diagnostic de crise suicidaire nécessite une prise en charge :

L'équipe met en place un projet de soin concret :

Ventilation
émotionnelleDiminuer la
souffrance
psychologiqueAttitude
chaleureuse
avec le
patientImplication
de la
familleProposition de
projets
concrets
d'actionInjecter l'idée de
mort dans la
dignité
antagonique à
celle du suicide

- But: ré-enclencher une régulation émotionnelle qui changera la qualité perçue du monde et donc le processus de décision.
- Evolution clinique: diminution de l'évocation du pacte suicidaire et amélioration du contact avec l'équipe.
- Six mois après: disparition du projet suicidaire actif, décision d'intégrer un EHPAD.

Suicide et libre arbitre ?

- Le suicide peut être parfois perçu comme un acte de liberté absolue par rapport à une vie que personne n'a demandé (personne n'a demandé à naître) ou un droit à disposer de son propre corps
- Il n'est pas rare qu'en situation clinique, des patients nous interrogent sur notre légitimité à vouloir à tout prix les garder en vie. Qui sommes-nous, nous soignants, pour décider à la place d'un autre être s'il doit vivre ou mourir ?

J.Vandevoorde, M.Allegue, C.Misseoui, S.Kamar,
M.Hamrioui
Hôpital René Dubos,
Urgences de Psychiatrie et UHMP, 95300 Cergy-Pontoise

**La crise suicidaire abolit le libre arbitre**

- La convergence d'une hémorragie émotionnelle, d'un parasitage de l'activité cognitive et des défaillances relationnelles provoque une pression d'orientation dans les prises de décision.
- La chaîne de la production d'idée et de comportements devient dysfonctionnelle, amenant le sujet à se centrer sur des choix négatifs ou dangereux.
- L'état de crise suicidaire ne peut pas être considéré comme un état lors duquel un être humain dispose de son libre arbitre essentiel sur son désir de continuer à vivre ou non.
- Le rôle de l'évaluation médico-psychologique est précisément de repérer dans la chaîne de prise de décisions les erreurs et les infiltrations émotionnelles inadéquates.
- Il nous semble que l'état de crise suicidaire prive un individu de sa liberté et de ses droits fondamentaux à penser et vivre avec des émotions non douloureuses. Les patients qui sortent d'ailleurs de cet état de crise se rendent compte à quel point ils n'étaient pas dans leur état normal.

Conclusion :

La crise suicidaire ainsi que d'autres états émotionnels aigus sont des processus qui altèrent la chaîne de prise de décision d'un sujet de telle sorte qu'il est privé de liberté.

La question des « souffrances sans perspective » peut être posée en psychiatrie et il apparaît nécessaire de statuer sur le concept « d'obstination déraisonnable » en suicidologie

Contact auteurs :

Jérémy Vandevoorde : jervandevoorde@gmail.com

Actualités sociétales

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de la [loi n°98-657 du 29 juillet 1998](#) d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, a produit une déclaration (adoptée à l'unanimité le 6 juillet 2023) condamnant la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du gouvernement français.

L'avis de la CNCDH est que cette Stratégie, annoncée par le Président de la République française en 2018, méconnaît en partie les droits de l'homme.

- » La déclaration en question est accessible [sur ce lien](#) ;
- » La Stratégie nationale est accessible [sur celui-ci](#).

Un collectif d'acteurs de la santé mentale et de la prévention du suicide a fait paraître, dans les tribunes du Monde, un appel à la promotion du lien social en tant que protection contre les maladies mentales.

Cet appel, intitulé "Nous, acteurs de la santé mentale, appelons à faire du lien social une grande cause nationale", revient sur le mal-être grandissant au sein de la population nationale.

- » L'appel est disponible en suivant [ce lien](#) ;
- » Sa présentation par le site Infosuicide l'est en suivant [celui-ci](#).

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a publié son 33^{ème} rapport (année 2022) sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Ce rapport, qui propose deux focus ("Rejet de l'autre: combattre les instrumentalisations politiques" et "Les discours de haine sur la plateforme Youtube") se fonde sur des sources variées: le bilan statistique du Ministère de l'Intérieur, celui du Ministère de la Justice, les enquêtes d'opinion et les recherches des scientifiques partenaires de la CNCDH.

- » Le rapport est publié à la Documentation Française et peut être commandé sur le site "Vie publique" en suivant [ce lien](#).

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, par le biais de "Mémoires Vives - Centres sociaux", propose depuis le 21 juin 2023 une rétrospective intitulée "Les centres sociaux: foyers de transformation sociale depuis plus d'un siècle!".

Reprenant l'histoire des centres sociaux depuis leur émergence à la fin du 19^{ème} siècle, cette vision historique propose deux manières d'aborder les choses:

- » Une chronologie, en 15 panneaux, des événements marquants vécus par les centres sociaux et leurs fédérations, sur [ce lien](#) ;
- » Une analyse en 4 périodes ayant structuré les événements repris dans la chronologie précédente, sur [celui-ci](#).

Les démarches et innovations

L'ADEME (Agence de la transition écologique) propose un guide à destination du public, consacré aux stratégies à mettre en place pour garder son logement frais en période de fortes chaleurs.

- » Le guide est accessible [sur ce lien](#).



Agenda du secteur

FHF Normandie / 1^{er} septembre 2023 (Caen)

La FHF (Fédération Hospitalière de France) de Normandie organise son 4^{ème} congrès annuel 2023 à Caen, sur le thème "Les facteurs clés pour réussir la transition écologique au service des usagers, des ESMS et EPS publics".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#).

Fondation Partage et Vie / 7 septembre 2023 (Paris)

La Fondation Partage et Vie, avec le CLEAH et l'ARTC IDF, organise une conférence sur le thème "Quel parcours de vie pour les adultes cérébrolésés en Île-de-France?".

- » Inscription par mail sur [cette adresse](#).

Crehpsy Hauts-de-France / 8 septembre 2023 (Amiens)

Le Crehpsy Hauts-de-France propose une formation sur le thème "Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap psychique: aspects juridiques et éthiques".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription sur [celui-ci](#).

UNPS / 10 septembre 2023 (Territoire national)

L'UNPS (Union Nationale Prévention Suicide) porte la Journée mondiale de prévention le 10 septembre 2023. Cette date est l'occasion d'aborder la question du suicide et de sa prévention dans tous les ESSMS de France.

CNFPT / 12 septembre 2023 (Paris)

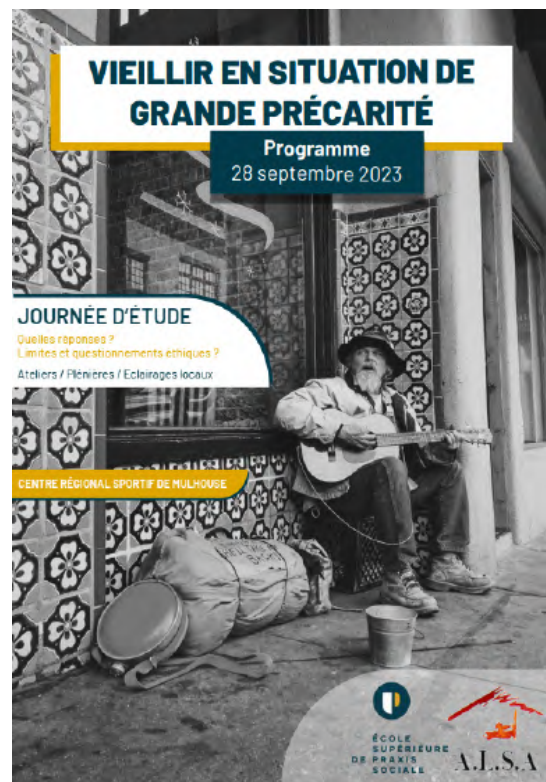
Le CNFPT propose une journée de formation consacrée aux Référents déontologues territoriaux.

- » Programme et inscription sur [ce lien](#).

Ecole supérieure de Praxis sociale / 28 septembre 2023 (Mulhouse)

L'Ecole supérieure de Praxis sociale et l'A.L.S.A. organisent une journée d'étude consacrée à la thématique "Vieillir en situation de grande précarité". Cette journée s'intéressera aux questions opérationnelles, mais également éthiques au sein de l'accompagnement des personnes vieillissantes et issues de la précarité.

- » 100 euros par participant (+10 euros de repas).
- » Gratuit pour les étudiants.
- » Informations et inscription en suivant [ce lien](#).



Crehpsy Hauts-de-France / 14 septembre 2023 (Loos)

Le Crehpsy Hauts-de-France propose une action de sensibilisation sur la thématique "Handicap psychique et emploi".

Ce thème, central dans la politique actuelle du handicap et rappelé par la Conférence Nationale du Handicap 2023, est majeur pour les années à venir.

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription sur [celui-ci](#).

Crehpsy Hauts-de-France / 14 & 15 septembre 2023 (Amiens)

Le Crehpsy Hauts-de-France propose une formation sur la thématique "Mieux comprendre le handicap psychique pour mieux accompagner".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription sur [celui-ci](#).

Crehpsy Hauts-de-France / 18 & 19 septembre 2023 (Loos)

Le Crehpsy Hauts-de-France propose une formation sur la thématique "Mieux comprendre les situations de crise pour mieux les accompagner".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription sur [celui-ci](#).

Odis-C / 29 septembre 2023 (Marseille)

L'Odis-C propose une formation-action intitulée "Il était une fois les équipes mobiles en santé mentale...".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription en écrivant à [cette adresse](#).

OFPN / 5 & 6 octobre 2023 (Nancy)

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en neuropsychologie organise son 5^{ème} congrès national de neuropsychologie clinique, sur la thématique "La neuropsychologie de demain: évolutions et innovations".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#).

CNSA / 13 octobre 2023

Le conseil scientifique de la CNSA échangera le 13 octobre 2023 au sujet de son avis annuel relatif à la convention d'objectifs et de gestion de la Caisse et sur le choix du thème de son futur avis thématique.
Rencontre non ouverte à la Presse.

FDCMPP / 16 au 18 novembre 2023 (Toulouse)

L'association des CMPP propose une journée d'étude sur le thème "Quand les CMPP se réinventent".

- » Programme détaillé sur [ce lien](#) ;
- » Inscription sur [celui-ci](#).

Réseau Pratiques sociales / 20 au 22 novembre 2023 (Bordeaux)

27^{èmes} Journées d'études et de formation consacrées à la thématique "Analyse des pratiques: quels usagers?".

- » Informations sur [ce lien](#).

Santé mentale France / 19 décembre 2023 (Rennes)

Santé mentale France organise ses ateliers annuels du rétablissement en santé mentale.

- » Informations sur [ce lien](#) ;
- » Appel à participation (jusqu'au 30 avril) sur demande à [cette adresse](#).

Forum national de l'Economie sociale et solidaire 30 janvier au 1^{er} février 2024 (Niort)

Il se tiendra à Niort un forum sur le thème "10 ans de forum national de l'ESS et de l'Innovation sociale".

- » Informations sur [ce lien](#).

UNIOPSS / 3 & 4 avril 2024 (Lyon)

L'UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux) organise son 35^{ème} congrès, visant à porter la vision et les propositions des acteurs associatifs des solidarités et de la santé, au service des droits fondamentaux des personnes accueillies et accompagnées.

- » Informations sur [ce lien](#).

Focus

Reportages sur le sans-abrisme

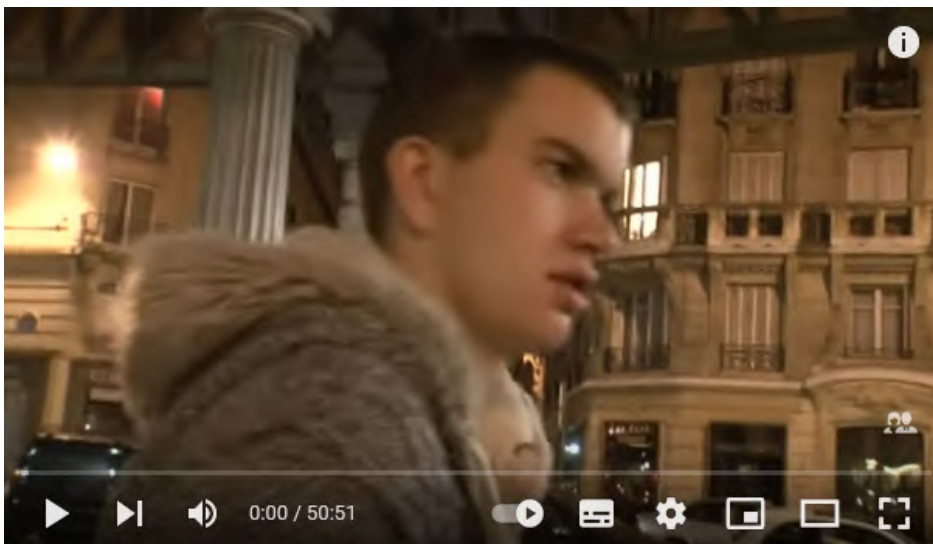
Le thème du sans-abrisme est régulièrement mis en lumière dans divers reportages télévisuels. Ce focus en indique deux, qui ont l'intérêt de présenter des profils très différents, permettant d'embrasser de manière large la réalité de cette situation sociale difficile.



Zone interdite

Ce reportage s'intéresse au quotidien des personnes vivant à la rue, en se concentrant particulièrement sur le destin d'un couple.

- » Visionnage en cliquant sur l'image, ou en suivant [ce lien](#).



Documentaire société

Ce reportage s'intéresse également au quotidien des personnes vivant à la rue, mais en se concentrant cette fois sur la vie d'un jeune de 20 ans, ainsi que sur celle de personnes habitant au sein du bois de Vincennes.

- » Visionnage en cliquant sur l'image, ou en suivant [ce lien](#).

Focus

Le référent sportif en ESSMS

[La loi 2002-2-296 du 2 mars 2002](#), visant à démocratiser le sport en France, avait introduit dans son article 1^{er} la notion de désignation, dans chaque ESSMS, d'un référent pour les activités physiques et sportives.

Cette désignation avait été reprise par [l'article L.311-12](#) du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), mais non dotée d'une mise en application réglementaire. C'est à ce propos que le [décret n°2023-621 du 17 juillet 2023](#) (relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médico-social) est venu combler cette absence.

Ce focus vise à présenter cette nouvelle fonction au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La désignation

Le référent sportif est désigné par le directeur de l'ESSMS parmi les salariés ou agents de l'établissement. Le choix doit tenir compte des horaires du salarié, qui doit disposer des disponibilités nécessaires à l'exercice de cette fonction.

La formation

Le référent sportif doit disposer ou acquérir des compétences nécessaires à l'exercice de cette mission. Le choix de ces compétences (et des formations continues permettant de les acquérir) est à la discrétion du directeur.

Les missions

Le référent sportif se voit confier deux missions principales:

- ▣ **Inform**er régulièrement les usagers, le CVS, les familles, les MJPM et les personnes de confiance des activités physiques et sportives présentes dans l'établissement et à proximité de celui-ci, notamment au sein des Maisons Sport-Santé ;
- ▣ **Proposer** aux usagers, le cas échéant avec le médecin traitant, un plan personnalisé d'activité physique et sportive (PPAPS) dont l'élaboration et le suivi sont partagés avec les autres professionnels.

Cette nouvelle référence au sein des établissements n'est pas sans faire écho à la lutte nationale contre la sédentarité, mise en place depuis quelques années.

A ce propos, **l'Observatoire Santé PRO BTP**, par exemple, propose une sélection d'interviews et d'avis d'experts sur cette question de santé publique. Ce dossier thématique peut éclairer la pratique des futurs référents.

» Le dossier est accessible [sur ce lien](#).

Par ailleurs, **l'INJEP (Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire)** propose un regard très intéressant sur les Maisons Sport-Santé, permettant aux futurs référents d'être au clair sur ces dispositifs.

» Sa publication synthétique sur ces dispositifs est disponible sur [ce lien](#) ;

» Son rapport complet est disponible sur [celui-ci](#).



Focus

Cycle de conférence 2023: clinique du suicide de la personne âgée

Les hôpitaux Paris Est Val de Marne, le Centre de Prévention du suicide et le Centre hospitalier universitaire La Réunion ont proposé en 2023 un cycle de conférences dédiées à la clinique en suicidologie de la personne âgée.

Ce cycle visait à étudier les spécificités de la sénescence dans ce domaine, avec comme leitmotiv: *"La clinique détermine la pratique, qui elle-même se nourrit des recherches dans les champs philosophico-psychologiques, historiques, scientifiques et sociologiques. La clinique psychiatrique s'imprègne de toutes ces recherches mais aussi des savoir-faire des soignants et des pratiques sociales. Par ce séminaire, nous tenterons de participer et de faire connaître ces recherches en réfléchissant et en nous questionnant sur "ce que nous faisons aux vieux"."*

Des vidéos de replay sont disponibles sur la plateforme Youtube, nous en proposons ici les liens.



7 juillet 2023

"Le refus de soin, un équivalent suicidaire?"

Jean-Marc Talpin, psychologue clinicien, Professeur émérite de psychopathologie et psychologie clinique à l'Université Lumière Lyon.

9 juin 2023

"Euthanasie, suicide assisté, mort sur ordonnance"

Dr Jean-Marie Gomas, gériatre, Président fondateur du CEFAMA (Centre d'Etudes et de Formation sur l'Accompagnement des Malades).





12 mai 2023

"Partageons-nous une même idée de la dignité?"

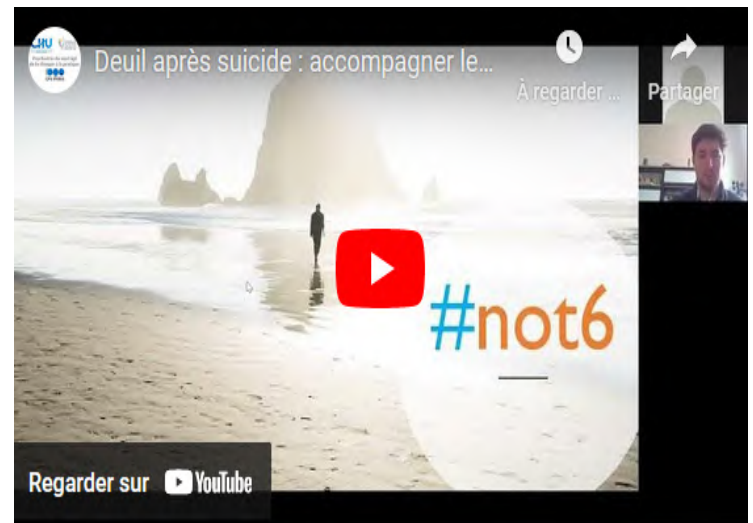
Cristina Poletto-Forget, Agrégée de philosophie

Lycée Henri IV.

7 avril 2023

"Deuil après suicide: accompagner les familles et les soignants"

Dr Edouard Leane, Psychiatre au CH le Vinatier Lyon, responsable du Centre de Prévention du Suicide (CPS) de Lyon.



10 mars 2023

"Une clinique aux extrêmes du lien social"

Elodie Chaumette, psychologue clinicienne et directrice adjointe du Centre de Prévention du Suicide (CPS) de Paris.



Focus

Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité

Le 19 juillet 2023, une loi a été promulguée afin de mieux protéger les parents qui ont un enfant gravement malade ou en situation de handicap. Publiée au Journal officiel du 20 juillet 2023, elle prévoit de multiples dispositions dans ce sens. Ce focus en présente l'essentiel.

1^{er} volet: la vie professionnelle des parents

Le Code du travail est modifié, notamment par amendement des parlementaires, afin de:

- ▣ Garantir leur protection contre le licenciement pendant un congé dit "de présence parentale" ;
- ▣ Allonger leur congé pour décès d'un enfant à 14 jours minimum s'il a moins de 25 ans (contre 7 jours minimum auparavant) et à 12 jours minimum s'il a plus de 25 ans (contre 5 jours minimum auparavant) ;
- ▣ Porter à 5 jours minimum le congé pour annonce de la survenue d'un cancer, d'un handicap ou d'une pathologie chronique chez leur enfant (contre 2 jours minimum auparavant) ;
- ▣ Garantir leur accès au télétravail lorsqu'ils aident un enfant gravement malade ou en situation de handicap: l'employeur ne peut désormais plus refuser l'accès au télétravail sans motiver sérieusement ce refus (mêmes règles que pour les travailleurs ayant une RQTH ou les salariés proches aidants d'une personne âgée).
- ▣ Aligner les congés pour décès d'un enfant entre le secteur public et le secteur privé: pour les fonctionnaires, les ASA (Autorisations Spéciales d'Absence) accordées de droit en cas de décès d'un enfant sont désormais identiques au secteur privé (14 jours/12 jours selon l'âge de l'enfant).



2nd volet: la vie civile des parents

La loi contient également des dispositions pour accélérer les aides financières versées aux parents:

- ▣ Les CAF vont désormais pouvoir verser des avances sur l'AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale), sans attendre l'avis du service du contrôle médical des CPAM ;
- ▣ Le caractère explicite de l'accord du service du contrôle médical pour le renouvellement de l'AJPP est supprimé ;
- ▣ La mesure d'écêtement de l'AJPP et de l'AJPA (Allocation Journalière de Proche Aidant) pour les travailleurs indépendants et les demandeurs d'emploi est également supprimée.
- ▣ Les CAF doivent expérimenter, dans 10 départements et pendant 3 ans, des dispositifs pour mieux accompagner les parents bénéficiaires de l'AJPP, avec pour objectif de "les prémunir de difficultés financières et de simplifier leur parcours". Cette expérimentation fera l'objet d'un rapport d'évaluation.

Il est à noter l'existence d'un amendement issu d'une proposition de la Fédération "Grandir sans cancer":

- ▣ Lors du renouvellement d'un bail d'habitation, les propriétaires des logements ne pourront plus donner congé à des locataires bénéficiant de l'AJPP et disposant de faibles revenus, en l'absence de solution de relogement proposé.

Cette proposition provient du constat que près de la moitié des familles questionnées (ayant à charge un enfant malade ou en situation de handicap) rencontrent des problèmes financiers avec les charges du logement.

Documents en lien avec cette loi

- » [Loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité](#) ;
- » [Dossier législatif de l'Assemblée Nationale, sur la thématique "Renforcer la protection des familles d'enfants touchés par une affection de longue durée."](#)

Focus

Un exemple de transcription en FALC d'une communication associative

Le droit à l'accessibilité est une valeur majeure de [la loi du 11 février 2005](#) "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Dans ce cadre, les associations du secteur médico-social, soucieuses de l'application de ce droit, commencent à produire des textes non pas à la seule destination des professionnels ou du grand public, mais également à celle des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité cognitive.

C'est dans ce but que les textes traditionnels sont considérés comme étant rédigés en DALC (Difficile à Lire et à Comprendre) et sont donc complétés par des transcriptions facilitant leur compréhension :

- ▣ Certains textes sont dits "accessibles", c'est-à-dire faisant l'objet d'un effort particulier pour en diminuer la complexité (intrication d'éléments créant une charge cognitive importante) et/ou la complication (présence d'éléments difficiles à comprendre: mots rares, expressions imagées, mise en page aléatoire en qualité et en agencement) ;
- ▣ D'autres textes sont dits "adaptés", c'est-à-dire faisant l'objet d'un effort particulier pour les rendre accessibles à des personnes aux besoins spécifiques: jeux de couleurs adaptés au daltonisme, mise en braille pour les non-voyants, grossissement pour les mal-voyants, polices spécifiques pour la prise en compte de la dyslexie, Etc.

Les avancées de la recherche et l'augmentation de la participation des usagers (pouvant alors exprimer leurs besoins directement et sans confiscation de leur parole par les opérateurs ou les professionnels) ont également amené à la création d'un **référentiel européen** pour les transcriptions de textes. Basés sur un [ensemble de règles très strictes](#), notamment formalisées par l'Unapei, il s'agit de garantir la production harmonisées de textes écrits en FAL (Facile A Lire), en FAC (Facile A comprendre) ou en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

Ainsi, un texte en FALC n'est pas seulement un effort de rédaction accessible ou adaptée: il doit respecter de multiples conditions dans sa forme et sa structure,

lesquelles sont pensées pour permettre un abord facilité à un maximum de personnes vulnérables. A l'heure actuelle, le FALC est quasiment un label de qualité, ce qui suppose donc de ne l'attribuer qu'à des écrits effectivement respectueux de son "cahier des charges".

Le cas échéant, le texte en question peut arborer le logo spécifique du FALC, présenté ci-dessous.



Le gouvernement français adopte d'ailleurs de plus en plus ce référentiel pour ses pages Internet, cherchant par ce biais à respecter la loi de 2005. Il présente à ce propos, par l'entremise du ministère de la Culture, une page listant les catégories d'informations publiques ayant déjà fait l'objet de transcriptions: elle est accessible sur [ce lien](#).

D'autres organismes publics ont d'ailleurs commencé à adapter leurs publications, mêmes les plus complexes. C'est le cas de la DREES, qui a récemment publié une version FALC de [certains de ses écrits](#).

Nous avons donc souhaité, avec ce focus, participer à ce mouvement global. Pour ce faire, nous présenterons en pages suivantes un exemple très concret de la manière dont une association du secteur médico-social a transcrit une de ses communications.

En Juin 2023, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) a produit un texte affirmant son attachement au respect de l'autodétermination. Cet écrit constitue l'introduction aux prochaines démarches associatives, dans la continuité des actes déjà posés depuis quelques années et en faveur du pouvoir d'agir des usagers.

Au-delà de l'intérêt propre de ce texte (qui ne peut qu'inspirer tous les acteurs du secteur), sa transcription constitue un parfait exemple de la manière dont un effort peut être consenti pour rendre les écrits plus accessibles. L'APAJH, ici, ne s'adresse pas qu'à ses professionnels, ses financeurs ou au grand public: elle s'adresse également à ses usagers et, à travers eux, à toutes les personnes accueillies ou accompagnées dans le secteur médico-social.

Il ne s'agit donc pas d'une simple anecdote mais bien d'un véritable symbole d'un engagement associatif et d'un respect pour les personnes en situation de handicap, considérés comme des interlocutrices et non pas seulement comme des objets institutionnels.

Le texte initial et sa transcription sont présentés en pages suivantes.



CHOISIR MA VIE DE CITOYEN, C'EST MON DROIT, C'EST MA LIBERTÉ



AUTODÉTERMINATION, POUVOIR DE DÉCIDER POUR SOI-MÊME POUVOIR D'AGIR, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Depuis sa création, l'APAJH affirme avec force et détermination la pleine citoyenneté de la personne en situation de handicap, quels que soient sa situation de handicap et son âge.

La citoyenneté, avec ses droits et ses devoirs, garantit à chacune et chacun l'exercice de son autonomie, son inclusion sociale et sa participation à la vie de la cité.

L'autodétermination est un principe de droit à la citoyenneté partant du postulat que la personne en situation de handicap a des capacités et des possibilités d'autonomie, et que celles-ci se renforcent avec l'accompagnement, ce qui a permis d'aboutir à l'adoption du texte « Habiter... chez moi, c'est mon choix » lors du Congrès APAJH d'Arcachon en 2021.

Le mouvement APAJH veut maintenant aller plus loin dans sa réflexion et son engagement pour le pouvoir de décider et d'agir de la personne. L'autodétermination constitue la boussole qui oriente :

- ➊ la construction des réponses d'accompagnement,
 - ➋ la reconnaissance de la place de la personne accompagnée quant aux prises de décisions la concernant au quotidien et jusque dans la gouvernance des associations.
- S'autodéterminer, c'est décider de la vie qu'on a envie d'avoir et faire des choix.
 - S'autodéterminer, c'est exprimer sous toutes les formes ses volontés et être écouté.
 - S'autodéterminer, c'est connaître et développer ses capacités.
 - S'autodéterminer, c'est expérimenter, oser prendre des risques et exercer sa responsabilité.
 - S'autodéterminer, c'est exercer sa pleine citoyenneté.
 - S'autodéterminer, c'est être auteure, auteur, actrice et acteur de sa vie.

Pour le mouvement APAJH, reconnaître la pleine citoyenneté et le pouvoir d'agir en toute circonstance de la personne en situation de handicap, c'est bousculer les idées reçues et faire évoluer en permanence les projets associatifs, les projets d'établissements, les postures et pratiques professionnelles.

Si les concepts d'autodétermination et de pouvoir d'agir font globalement consensus, il existe encore beaucoup de freins ou d'obstacles pour que la personne en situation de handicap soit écoutée, entendue et respectée dans sa liberté de choix.

C'est pourquoi, avec l'accord de la personne concernée, il est essentiel d'associer la famille, les aidants, les personnes de confiance et les autres acteurs de son environnement dans la dynamique de l'autodétermination.

Cela signifie soutenir et respecter toutes les décisions de la personne, en tant que citoyenne.

❖ Autodétermination / Pouvoir d'agir, nos moteurs d'actions

Cet engagement pour un droit inconditionnel à la citoyenneté pour toutes et tous, et sans exclusion, implique :

- ❖ Une reconnaissance et une primauté de ce droit nécessaire à la réalisation de chaque projet de vie ;
- ❖ Un respect total de la personne en situation de handicap dans l'expression de ses souhaits et attentes ;
- ❖ Une co-construction d'accompagnements avec la personne et l'ensemble des parties prenantes ;
- ❖ Un accompagnement et un apprentissage dès le plus jeune âge ;
- ❖ Un soutien par l'entourage (familles et proches) ;
- ❖ Un engagement à reconnaître, utiliser et valoriser l'expertise de la personne (entraide, aide par les pairs, autoreprésentation...) ;
- ❖ Une évolution des projets associatifs, des projets d'établissements, des pratiques et postures professionnelles.

❖ Nos engagements

De « **Rien pour nous sans nous** » (Déclaration de Madrid- 2002) à « **Rien sans nous** ».

Cette revendication, légitime et démocratique, ne doit plus rester un slogan. Elle est notre ligne directrice.

Cela impose que toute décision et toute politique doivent être désormais menées avec la participation de celles et ceux qui sont directement concernés, dans le respect de leur autodétermination.

L'autodétermination se concrétise dans les principes, les décisions et les actes de gouvernance, dans le pilotage des établissements et services, dans les offres d'accompagnement et dans les pratiques professionnelles.

Les évolutions à conduire sont profondes et elles ne doivent plus être remises à plus tard.

**Texte voté à l'unanimité le 17 juin 2023
lors du Congrès de la Fédération APAJH à Lille.**



© Fédération APAJH - 28-06-2023



AUTO**DETERMINATION**

Choisir ma vie,
C'est mon droit,
C'est ma liberté.



L'APAJH défend, avec vous, **votre citoyenneté**.
Elle se bat pour **vos droits**.
Elle se bat pour une société
qui permet **votre participation**.
Elle se bat pour **votre autodétermination**.



L'APAJH reconnaît votre autodétermination
à **tous les âges** de votre vie
et quel que soit **votre situation de handicap**.



A l'APAJH, nous savons que vous avez
les compétences pour faire **vos propres choix**
et prendre **vos propres décisions**.



C'est cette idée qui va orienter :
• **la construction** de vos accompagnements
• **les décisions** qui vous concernent, qui concernent
votre structure et qui concernent l'APAJH.



- S'autodéterminer, c'est décider de sa vie et faire ses propres choix.



- S'autodéterminer, c'est réfléchir et dire ce que l'on veut pour sa vie.



- S'autodéterminer, c'est se connaître et tester de nouvelles choses pour apprendre.



- S'autodéterminer, c'est prendre des risques en assurant sa sécurité.



- S'autodéterminer, c'est écrire et réaliser sa vie.



- S'autodéterminer, c'est être citoyen, avoir des droits et participer au sein du groupe.





Tout le monde est d'accord pour dire
que l'autodétermination c'est important.
Tout le monde est d'accord pour dire
que vous devez **agir par vous-même** pour vous-même.



Malgré tout ça, il existe encore des **obstacles**.
Vous n'êtes pas toujours écoutés, entendus
et respectés dans vos choix.

C'est pourquoi, avec votre accord,
nous devons travailler avec tout ceux qui vous entoure.



Accompagner votre autodétermination,
c'est avoir un **autre regard** sur le handicap.
Accompagner votre autodétermination,
ce n'est plus **faire ou dire à votre place**
mais être **à vos côtés et à votre écoute**.

Nous devons soutenir et respecter toutes vos décisions.



L'APAJH s'engage à **soutenir vos décisions**.

Elle s'engage à répondre
à l'ensemble de vos choix de vie.

Elle s'engage pour vous permettre de reprendre le
contrôle de votre vie.

Ce qui va nous guider au quotidien pour votre accompagnement :

- Le droit à la citoyenneté pour tous
- Un respect total de vos souhaits et attentes
- Un accompagnement et un apprentissage dès le plus jeune âge
- Une construction, avec vous, de vos accompagnements
- Un soutien de votre entourage
- Une reconnaissance de vos savoirs
- Une évolution des projets associatifs, des projets d'établissements, des pratiques des professionnels.

AUTO



NOS ENGAGEMENTS



« Rien pour nous sans nous » à « Rien sans nous »

Ce n'est pas simplement un slogan.

Nous devons **vous faire participer** aux décisions de l'association et de vos structures.



Nous devons **construire avec vous** les offres d'accompagnement des structures APAJH.

Nous devons **réfléchir avec vous** l'organisation de vos structures.

C'est maintenant que nous devons tous travailler ensemble !

Atelier de l'III
Maison centrale
d'Ensisheim

Certifié FALC



A paraître (12 octobre 2023)

[Isabelle MARIN](#)

Les SDF se cachent-ils pour mourir ?
Paradoxes des politiques de la précarité

Présentation éditeur

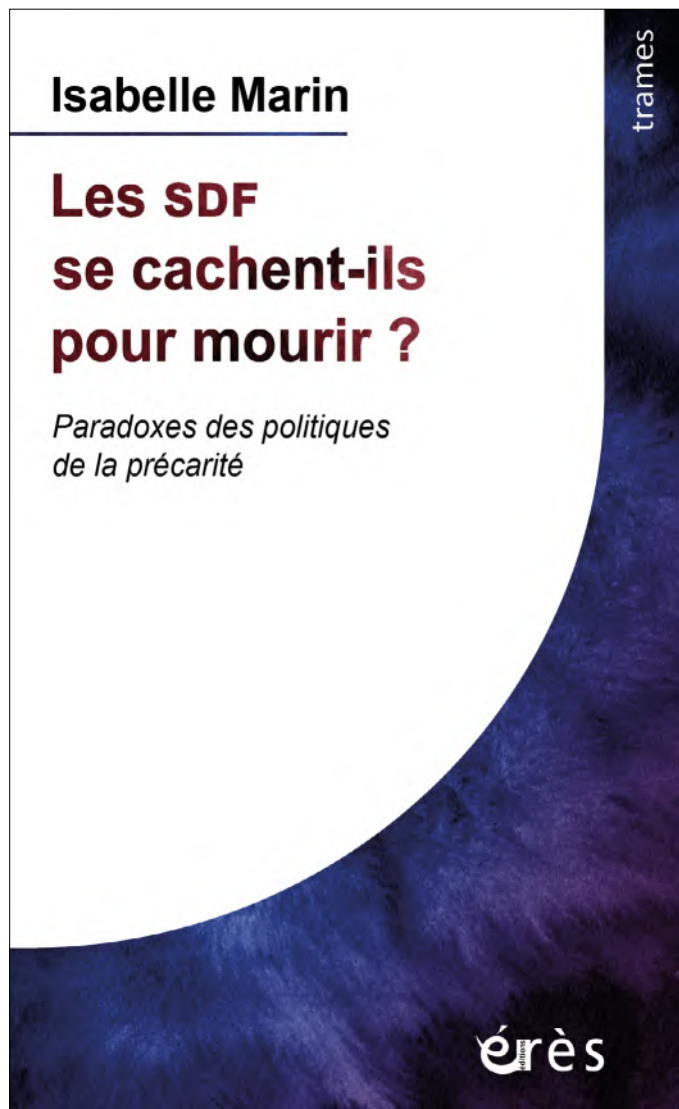
En analysant de façon ethnographique le dernier maillon de la chaîne des hébergements destinés aux SDF, un LAM (Lits d'accueil médicalisés), qui accueille les plus fragiles d'entre eux, souvent en fin de vie, l'auteur éclaire le fonctionnement et les enjeux des politiques publiques d'hébergement des sans-abris. Elle pointe les incohérences de l'ensemble du système liées aux points aveugles des politiques de l'immigration et du logement.

L'aggravation de la précarité et l'augmentation du nombre de SDF interroge la politique menée actuellement. Les LAM sont créés pour désengorger les LHSS (Lits halte soins santé), et surtout l'hôpital, des SDF trop malades sans solution administrative ou d'hébergement. Cette nouvelle structure s'intègre dans le dispositif précarité et est géré par le secteur médico-social associatif.

Répond-il à un besoin spécifique non couvert par les structures existantes ? Vient-il pallier leurs manques en termes de places et de difficultés d'accès ? Est-il un « sous-hôpital » regroupant une unité de soins palliatifs et un EHPAD pour pauvres ? Que nous apprend-il sur cette grande précarité et sa prise en charge ?

Dans la collection "[Trames](#)" / Editions érès.

--> [Feuilleter un extrait.](#)



Paru (11 mai 2023)

[Cédric Sadin-Cesbron](#)

Habiter en CHRS

Faire comme chez soi quand on n'a pas de chez-soi

Présentation éditeur



Cet ouvrage raconte de l'intérieur la vie quotidienne dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS, en mettant en avant la parole des personnes hébergées. Dans un contexte de politiques publiques axées sur le logement d'abord, l'auteur y propose des pistes concrètes pour réinventer l'hébergement social.

Conçu comme une immersion dans la vie quotidienne d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), cet ouvrage donne la parole aux résidents de ces structures. Ils y racontent la violence et la solidarité entre eux, les liens ambivalents aux travailleurs sociaux, leur besoin de « repos d'abord » et les attachements aux lieux.

Dans un contexte de politiques sociales en pleine mutation, qui privilégient l'accès direct au logement et remettent en cause l'hébergement social, Cédric Sadin-Cesbron, avec le concours de quatre résidents, documente la façon dont nombre d'entre eux « font comme chez eux » en CHRS, passant du statut d'hébergés à l'état d'habitants. Ainsi les injonctions à des temporalités de séjours « maîtrisées », en raison de la nature provisoire des places d'hébergement, génèrent des tensions entre tous les acteurs impliqués : pouvoirs publics financeurs, institution gestionnaire, travailleurs sociaux de terrain et, enfin, hébergés eux-mêmes.

Au-delà du simple constat, cet ouvrage propose une réflexion sur les politiques d'insertion, basées sur l'injonction à l'autonomie, telles qu'elles sont menées depuis les années 1980, et trace des pistes de travail pour repenser l'hébergement social sous le prisme de l'habitat, afin de le rendre à la fois plus efficient, digne et bientraitant.

Dans la collection "[Trames](#)" / Editions érès.

--> [Feuilleter un extrait.](#)



Retrouvez-nous sur la plateforme
du collectif de recherche Psymas

<https://www.psymas.fr>

